

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Préface de la première édition	7
Avant-propos	9

TITRE I

L'action publique

CHAPITRE I

Définition de l'action publique	11
--	----

CHAPITRE 2

Les sujets de l'action publique	13
--	----

Section I

Les sujets actifs	13
--------------------------------	----

§ 1. Le ministère public	13
A. <i>Définition</i>	13
1° Le parquet du procureur du Roi et le Conseil des procureurs du Roi	14
2° Le parquet du procureur général et le Collège des procureurs généraux	15
3° Le parquet fédéral	15
4° Le Collège du ministère public	16
5° Le parquet près la Cour de cassation	17
6° Le parquet national pour la sécurité routière	17
7° Le parquet européen	18
B. <i>Le statut du ministère public</i>	20
C. <i>Les caractéristiques du ministère public</i>	20
1° L'unité	20
2° L'indivisibilité	21
3° L'indépendance	21
4° L'irrécusabilité	22
D. <i>Les rôles du ministère public</i>	22
§ 2. Les organismes ou agents administratifs	22
§ 3. La partie civile	22

Section 2

Les sujets passifs	23
§ 1. L'auteur (personne physique ou morale) présumé de l'infraction	23
§ 2. Le civilement responsable	23

CHAPITRE 3**L'exercice de l'action publique** 25**Section 1**

Le principe de l'opportunité des poursuites	25
§ 1. Les modalités de l'exercice de l'action publique	25
§ 2. Le classement sans suite	26
A. <i>Principes</i>	26
B. <i>Une décision motivée</i>	26
C. <i>Une décision non susceptible de recours</i>	27

Section 2

La nécessité exceptionnelle d'une plainte	27
--	----

Section 3

Les promesses relatives à l'action publique consenties à la suite d'une déclaration : le régime des « repentis »	27
§ 1. Généralités	27
§ 2. Les différentes formes de promesse dans le cadre de l'exécution de l'action publique	28
§ 3. La conclusion d'un mémorandum	29
1° Les conditions	29
2° Les mentions obligatoires	30
§ 4. L'homologation de la promesse	31
1° Le contenu du contrôle de la promesse	31
2° L'homologation de la promesse et la fixation de la peine reportée	32
3° Le refus d'homologation de la promesse	32
§ 5. La révocation de la promesse	33

CHAPITRE 4**La suspension de l'action publique** 35**Section 1**

Les immunités parlementaires	35
---	----

Section 2	
Les immunités ministérielles	37
Section 3	
Les questions préjudicielles	37
CHAPITRE 5	
L'irrecevabilité de l'action publique	
	41
CHAPITRE 6	
L'extinction de l'action publique	
	43
Section 1	
Le décès du prévenu	43
§ 1. Le prévenu personne physique	43
§ 2. Le prévenu personne morale	43
Section 2	
L'amnistie	44
Section 3	
L'abrogation de la loi pénale	45
Section 4	
L'exception de chose jugée	45
Section 5	
La transaction pénale	47
§ 1. Définition	47
A. Définition générale	47
B. La transaction de droit commun et la transaction pénale élargie	47
C. La transaction en matière de roulage	48
D. La transaction émanant de certaines administrations publiques	49
§ 2. Les conditions	49
A. Au stade de l'information	49
B. Au stade de l'instruction ou du jugement	50
§ 3. La procédure.....	51
A. La procédure de droit commun	51
B. La procédure relative à la transaction pénale élargie	51
C. Les pouvoirs de la partie civile	53

§ 4. Les effets	54
A. Les effets communs à la transaction de droit commun et à la transaction pénale élargie	54
1° La suspension de la prescription de l'action publique	54
2° L'extinction de l'action publique ou l'appréciation de l'opportunité des poursuites	55
3° La prise en considération dans le cadre de l'application du principe « non bis in idem »	56
B. Les effets propres à la transaction pénale élargie	56
1° En cas de non-homologation de la transaction	57
2° En cas d'homologation ou de non-respect de la transaction	57

Section 6

L'ordre de paiement	58
----------------------------------	----

Section 7

La procédure de médiation et mesures	60
---	----

§ 1. Définition	60
§ 2. Les conditions	62
A. Au stade de l'information	62
B. Au stade de l'instruction ou du jugement	62
§ 3. La procédure	63
A. La procédure de médiation et mesures au stade de l'information	63
B. La procédure de médiation et mesures aux stades de l'instruction et du fond	64
§ 4. Les effets	65
§ 5. La procédure de médiation et mesures et la médiation restauratrice : à ne pas confondre	66
A. Distinctions	66
B. La médiation restauratrice	67
1° Définition et objectifs	67
2° La mise en œuvre	67
a) L'initiation de la médiation	67
b) Le déroulement de la médiation	68
3° Les effets	69
C. Les offres restauratrices en matière de délinquance juvénile	70
1° Définitions et objectifs	70
2° Les conditions	71
3° La mise en œuvre	71
a) L'initiation de l'offre restauratrice	71
b) Le déroulement de l'offre restauratrice	72
4° Les effets	73

Section 8**La reconnaissance préalable de culpabilité** 74

§ 1. Définition 74

§ 2. Les conditions 75

A. Au stade de l'information 75

B. Au stade de l'instruction ou du jugement 75

§ 3. La procédure 76

A. La signature d'un accord 76

B. L'homologation de l'accord 76

§ 4. Les effets 78

Section 9**La prescription de l'action publique** 79

§ 1. Définition et caractéristiques 79

A. Définition 79

B. Les caractéristiques de la prescription 80

1° Un caractère général 80

2° Un caractère d'ordre public 80

3° Un caractère réel 81

§ 2. Les délais 81

A. Les délais de base 81

B. Le point de départ du délai 82

1° En fonction du type d'infraction 82

2° En fonction de l'âge de la victime 84

C. Les actes interruptifs 85

1° Les actes de poursuite 86

2° Les actes d'instruction 86

D. Les causes de suspension 86

1° Les causes de suspension reconnues par la loi 87

a) Le traitement d'une exception d'incompétence, d'irrecevabilité ou de nullité 87

b) La demande de devoirs complémentaires de l'inculpé lors du règlement de la procédure 87

c) Le traitement de l'opposition du prévenu déclarée irrecevable ou non avenue 88

d) Le traitement d'une transaction pénale 89

e) Le traitement d'une « médiation et mesures » 89

f) La cause de suspension Covid-19 89

g) Les causes de suspension prévues par des lois particulières 91

2° Les causes de suspension reconnues par la jurisprudence 91

- E. *Le concours entre causes de suspension et causes d'interruption* 92
- F. *Le droit transitoire* 92
- § 3. *La combinaison de la prescription et du délai raisonnable* 93
- Section 10**
L'application de sanctions administratives en lieu et place des poursuites pénales 94
- Section 11**
L'action civile de l'auditeur du travail 95
- § 1. *Définition* 95
- § 2. *Les conditions* 95
- § 3. *Les voies de recours* 96
- Section 12**
Le désistement de la partie civile en cas de délits sur plainte. 96

TITRE II
L'action civile

CHAPITRE I
Définition de l'action civile 97

CHAPITRE 2
Les sujets de l'action civile 99

Section I
Les sujets actifs..... 99

- § 1. *Principes* 99
- § 2. *Le plaignant* 100
- § 3. *La personne lésée* 100
 - A. *La déclaration de personne lésée* 100
 - B. *Les droits de la personne lésée* 101
- § 4. *La partie civile* 102
 - A. *La victime directe de l'infraction* 102
 - B. *Les héritiers de la victime directe de l'infraction* 102
 - C. *Les créanciers de la victime directe de l'infraction* 103
 - D. *Les subrogés aux droits de la victime directe de l'infraction* 103

E. Les cessionnaires de la créance tendant à la réparation du dommage subi par la victime directe de l'infraction	104
F. Le curateur à la faillite	105
G. L'inspecteur de l'urbanisme sollicitant la remise en état des lieux	107

Section 2

Les sujets passifs	107
§ 1. L'auteur, le coauteur et le complice présumés de l'infraction	107
§ 2. Le civilement responsable	108
§ 3. Les héritiers de l'auteur, du coauteur et du complice présumés de l'infraction	109
§ 4. L'intervenant volontaire ou forcé	111

CHAPITRE 3

L'exercice de l'action civile

Section 1

L'option entre les juridictions répressives et civiles	113
§ 1. Principes	113
§ 2. Un choix libre et révocable	114

Section 2

L'exercice de l'action civile devant la juridiction répressive	114
§ 1. Le caractère accessoire de l'action civile	114
§ 2. Le préalable de la constitution de partie civile	115
A. Les conditions de constitution de partie civile	115
1° Les conditions de recevabilité	116
a) La capacité	116
1. LA PERSONNE PHYSIQUE	116
2. LA PERSONNE MORALE	117
b) La qualité	118
c) L'intérêt	118
1. UN DOMMAGE PÉNAL	119
2. UN DOMMAGE PERSONNEL ET DIRECT	119
3. UN DOMMAGE CERTAIN, NÉ ET ACTUEL	121
4. UN DOMMAGE LÉGITIME	122
5. UN DOMMAGE NON INDEMNISÉ	122
2° Les conditions de forme	124
3° Les conditions de fond	124
B. Les modes de constitution de partie civile	124
1° Lorsque l'action publique n'est pas encore mise en mouvement	125

- a) *La constitution de partie civile en mains du juge d'instruction* 125
 - 1. LES CONDITIONS 125
 - 2. LES FORMES 126
- b) *La consignation* 127
- 2° Lorsque l'action publique est déjà mise en mouvement 128
 - a) *La constitution de partie civile en mains du juge d'instruction* 129
 - b) *La constitution de partie civile lors du règlement de la procédure* 129
 - c) *La constitution de partie civile lors de l'audience au fond* 129
 - d) *La constitution de partie civile via le dépôt d'une requête « en fixation des intérêts civils » ..*
129
 - 1. LA RÉSERVE DES INTÉRÊTS CIVILS 130
 - 2. LA REQUÊTE « ARTICLE 4 » 130

Section 3

L'exercice de l'action civile devant les juridictions civiles..... 131

- § 1. **Le criminel tient le civil en état** 131
 - A. *Le principe* 131
 - B. *Les exceptions* 132
- § 2. **Les règles de preuve** 133
- § 3. **L'autorité de la chose jugée du pénal sur le civil** 133

CHAPITRE 4

L'extinction de l'action civile 137

Section 1

Le désistement de la partie civile 137

Section 2

La transaction civile..... 138

Section 3

La prescription de l'action civile..... 139

- § 1. **L'action civile ne peut jamais être prescrite avant l'action publique** 139
- § 2. **Un double délai : l'article 2262bis du Code civil** 140
 - A. *L'article 2262bis, § 1^{er} : le droit commun* 141
 - 1° *Un double délai : le délai bref de cinq ans et le délai absolu de vingt ans* 141
 - 2° *Un délai complémentaire en cas d'aggravation du dommage* 142
 - B. *L'article 2262bis, § 2 : les réserves pour l'avenir* 143
 - C. *Les causes de suspension de la prescription* 145
 - D. *Les causes d'interruption de la prescription* 145

Section 4

La chose jugée 146

Section 5

L'effacement prononcé en faveur du failli	146
--	-----

TITRE III**L'information préliminaire****CHAPITRE I**

Définition	147
-------------------------	-----

CHAPITRE 2

Les caractéristiques	149
-----------------------------------	-----

Section 1

Une procédure secrète	149
------------------------------------	-----

§ 1. Le principe	149
------------------------	-----

§ 2. Les exceptions	150
---------------------------	-----

A. <i>L'accès au dossier répressif</i>	150
--	-----

B. <i>La remise d'une copie du procès-verbal d'audition</i>	152
---	-----

C. <i>Les communications à la presse</i>	152
--	-----

Section 2

Une procédure écrite	153
-----------------------------------	-----

§ 1. La définition des procès-verbaux	153
---	-----

§ 2. La forme des procès-verbaux	154
--	-----

§ 3. La force probante des procès-verbaux	154
---	-----

Section 3

Une procédure non contradictoire	155
---	-----

CHAPITRE 3**Le contrôle d'une information**

non clôturée après une année	157
---	-----

CHAPITRE 4

Les acteurs	159
--------------------------	-----

Section 1

Le ministère public	159
----------------------------------	-----

Section 2

La police judiciaire	160
§ 1. Définition	160
§ 2. Les officiers et les agents de police judiciaire	161
§ 3. Les fonctionnaires à compétences particulières	161

Section 3

L'étendue des pouvoirs des acteurs	162
§ 1. Le respect de la loi et spécialement de l'article 28bis, § 3, al. 2, du C.I.cr. ...	162
§ 2. Les sanctions	162

CHAPITRE 5**Les modes de connaissance des infractions** 165**Section 1**

Les dénonciations	165
--------------------------------	-----

Section 2

Les plaintes	165
---------------------------	-----

Section 3

La recherche des infractions par les agents de l'autorité	166
§ 1. La recherche réactive	166
§ 2. La recherche proactive	166
§ 3. Le traitement policier autonome	167

CHAPITRE 6**Les actes d'enquête**..... 169**Section 1**

Le contrôle d'identité	169
-------------------------------------	-----

Section 2

La fouille	170
§ 1. La fouille de personnes	170
A. La fouille de sécurité	170
B. La fouille judiciaire	170
C. La fouille à corps	171
§ 2. La fouille de véhicules	172

Section 3**Le recours à la force, aux menottes ou aux armes à feu** 173

§ 1. Le recours à la force 173

§ 2. Le recours aux menottes 173

§ 3. Le recours aux armes 173

Section 4**L'arrestation judiciaire** 174

§ 1. L'arrestation judiciaire en cas de flagrant crime ou délit 175

§ 2. L'arrestation judiciaire en dehors du flagrant crime ou délit 175

§ 3. Les modalités pratiques de l'arrestation judiciaire 176

A. Le délai de garde à vue 176

B. Le procès-verbal d'arrestation 176

§ 4. Les droits de la personne arrêtée 177

§ 5. La distinction avec l'arrestation administrative 177

Section 5**L'intervention différée** 178**Section 6****L'audition** 178

§ 1. Les droits applicables en fonction de la qualité procédurale de la personne auditionnée 180

A. La personne à laquelle aucune infraction n'est reprochée : catégorie 1 180

1° Les principes 180

a) La communication des droits 180

b) L'assistance d'un interprète et la copie du procès-verbal d'audition 181

c) Les droits à la concertation confidentielle et à l'assistance d'un avocat ? 181

2° Les particularités de l'audition des victimes ou témoins mineurs d'âge ou vulnérables 182

a) L'accompagnement par une personne de confiance 183

b) L'enregistrement audiovisuel de l'audition 183

1. LES OBJECTIFS 183

2. LES INFRACTIONS CONCERNÉES 184

3. LES MODALITÉS PRATIQUES 185

c) La délivrance d'une copie du procès-verbal d'audition 186

B. Le suspect non privé de liberté : catégories 2 et 3 186

1° Dispositions communes 186

2° Le droit d'accès à un avocat 187

a) Le suspect libre entendu à propos d'une infraction non punissable d'une peine privative de liberté : catégorie 2 187

b) <i>Le suspect libre entendu à propos d'une infraction punissable d'une peine privative de liberté : catégorie 3</i>	187
1. LE PRINCIPE : LE DROIT D'ACCÈS À UN AVOCAT VARIABLE EN FONCTION DU MODE DE CONVOCATION	187
2. LES EXCEPTIONS	188
C. <i>Le suspect privé de liberté : catégorie 4</i>	189
1° Le droit d'informer une personne de confiance	189
2° Le droit à une assistance médicale	189
3° Le droit à une concertation préalable confidentielle et à l'assistance d'un avocat	190
a) <i>Les principes</i>	190
1. LE DROIT À LA CONCERTATION CONFIDENTIELLE AVEC UN AVOCAT	190
2. LE DROIT À L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT	191
3. L'ABSENCE D'ACCÈS AU DOSSIER RÉPRESSIF	191
4. L'APPLICATION DES PRINCIPES À TOUTES LES AUDITIONS	191
5. LES SANCTIONS	192
b) <i>Les exceptions</i>	194
1. LA RENONCIATION LIBRE ET ÉCLAIRÉE	194
2. LES DÉROGATIONS	194
3. LA POSSIBILITÉ D'UN ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL DE L'AUDITION	195
c) <i>Le rôle de l'avocat lors des auditions</i>	195
Section 7	
La confrontation	196
Section 8	
La descente sur les lieux	197
Section 9	
La perquisition et la visite domiciliaire	197
§ 1. Définitions	197
§ 2. La perquisition ordonnée exceptionnellement par le procureur du Roi	198
§ 3. La perquisition effectuée dans le cadre d'une mini-instruction	199
Section 10	
Le contrôle visuel discret	199
Section 11	
L'interdiction temporaire de résidence	201
§ 1. Définitions	201
A. <i>Les violences domestiques : les faits ou circonstances démontrant une menace grave et immédiate pour la sécurité</i>	202
B. <i>Les personnes occupant la même résidence</i>	202

§ 2. La durée de l'interdiction	202
§ 3. La procédure devant le tribunal de la famille	203
§ 4. Les sanctions	204
Section 12	
L'interception et la prise de connaissance du courrier	204
Section 13	
La récolte de données concernant des comptes et transactions bancaires	205
Section 14	
L'expertise	207
Section 15	
Le prélèvement et l'analyse ADN	207
§ 1. L'analyse et l'exploitation de traces découvertes sur la scène d'une infraction	208
§ 2. Le prélèvement de référence sur une personne de seize ans ou plus avec son consentement	208
§ 3. Les prélèvements en cas de possibilité de transmission d'une maladie contagieuse grave	209
§ 4. Le prélèvement sanguin en matière d'ivresse	210
Section 16	
L'exploration corporelle	211
Section 17	
L'autopsie	211
Section 18	
Les méthodes particulières de recherche	212
§ 1. Généralités	212
A. Principes	212
B. Les conditions	213
1° Le respect des principes de proportionnalité et de subsidiarité	213
2° L'interdiction de la provocation policière	213
3° L'interdiction de commettre des infractions	213
C. L'exécution	214
D. Les mesures de contrôle	214
§ 2. L'observation	216
A. Définition	216

- B. *Les conditions particulières* 217
- C. *Les modalités* 217
- § 3. **L'infiltration policière** 218
 - A. *Définition* 218
 - B. *Les formes* 218
- § 4. **Les indicateurs** 219
- § 5. **L'infiltration civile** 220
 - A. *Définition* 220
 - B. *Les conditions* 221
 - C. *L'accompagnement* 222
 - D. *Le contrôle* 222

Section 19

Les méthodes d'enquête concernant Internet 224

- § 1. **La recherche non secrète dans un système informatique** 224
 - A. *Les différents types de recherche* 224
 - 1° *Première catégorie : la recherche dans un système informatique ou une partie de celui-ci qui a été saisi* 224
 - 2° *Deuxième catégorie : la recherche dans un système informatique ou une partie de celui-ci qui n'a pas été saisi mais qui pourrait l'être* 225
 - 3° *Troisième catégorie : l'extension de la recherche entamée dans un système informatique ou une partie de celui-ci, saisi ou saisissable, vers un autre système informatique qui se trouve à un autre endroit et auquel les personnes autorisées à utiliser le système informatique initial ont spécifiquement accès* 226
 - 4° *Quatrième catégorie : la recherche dans un système informatique ou une partie de celui-ci autre que celles visées aux catégories 1 et 2* 227
 - B. *La saisie et l'interdiction d'accès à des données informatiques* 227
 - C. *L'information du responsable du système informatique* 227
 - D. *La recherche dans les systèmes informatiques d'un avocat ou d'un médecin* 228
- § 2. **L'infiltration sur Internet** 229
- § 3. **La mesure de conservation rapide de données informatiques** 230
 - A. *Le gel des données informatiques en Belgique* 230
 - B. *Le gel des données informatiques situées à l'étranger* 231
 - C. *La conservation des données de trafic et de localisation* 231

Section 20

Les mesures de recherche dans le domaine des (télé)communications 232

§ 1. L'identification de l'utilisateur d'un moyen de (télé)communications	232
§ 2. Le repérage et la localisation de (télé)communications	234
§ 3. L'interception, la prise de connaissance, l'exploration et l'enregistrement des (télé)communications non accessibles au public en cas de flagrant crime d'infractions terroristes, d'extorsion, de détention arbitraire ou de prise d'otages	235
Section 21	
Les saisies	235
§ 1. Principes	235
A. Définition	235
B. Les biens saisissables	236
C. La procédure	237
§ 2. Le référé pénal	238
A. Définition	238
B. La procédure	238
C. Les voies de recours	239
§ 3. Les autres mécanismes de protection des droits des tiers	240
Section 22	
La destruction des biens saisis	241
Section 23	
La collecte de données relatives aux passagers	243
Section 24	
Les actes d'information relatifs aux sources journalistiques ...	244
Section 25	
La demande de renseignements auprès des organismes de sécurité sociale en matière de terrorisme	244
Section 26	
L'enquête sociale et le rapport d'information succinct	245
CHAPITRE 7	
La clôture de l'information	247
Section 1	
Le classement sans suite	247
Section 2	
La mise à l'instruction	247

Section 3

La saisine d’une juridiction de jugement..... 248

§ 1. La citation directe 248

§ 2. Le réquisitoire de disqualification et de renvoi devant une juridiction inférieure 250

§ 3. La convocation à l’audience par procès-verbal 251

§ 4. La convocation en vue de comparution immédiate 251

**TITRE IV
L’instruction**

**CHAPITRE I
Notions générales**..... 253

Section 1

Définition 253

Section 2

Les conditions 253

Section 3

La séparation de la poursuite et de l’instruction..... 254

§ 1. Le principe 254

§ 2. Les exceptions 255

 A. *Le flagrant délit ou crime* 255

 B. *La mini-instruction* 255

 C. *La transaction pénale et la procédure de médiation et mesures* 256

**CHAPITRE 2
Les caractéristiques**..... 257

Section 1

Une procédure secrète 257

§ 1. Le secret interne 257

 A. *Le principe* 257

 B. *Les exceptions* 257

 1° Le droit de demander une copie gratuite du procès-verbal d’audition 258

 2° Le droit de demander l’accès et la levée d’une copie du dossier répressif 258

 a) *L’inculpé détenu pendant l’instruction* 258

b) Les personnes directement intéressées pendant l'instruction	259
1. L'INTRODUCTION DE LA DEMANDE	259
2. LA DÉCISION DU JUGE D'INSTRUCTION	259
3. LES VOIES DE RECOURS	260
4. L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE REQUÊTE	261
c) Les parties au stade du règlement de la procédure	261
3° Le droit à l'assistance d'un avocat	262
4° Le droit du mineur et du majeur vulnérable de se faire accompagner par une personne de confiance lors de son audition	262
5° Le droit de demander une audience publique	262
§ 2. Le secret externe	262
A. Le principe	262
B. Les exceptions	264
1° Les communications à la presse par le ministère public	264
2° Les communications à la presse par l'avocat	264
Section 2	
Une procédure écrite.....	265
Section 3	
Une procédure non contradictoire.....	265
§ 1. Le principe	265
§ 2. Les exceptions	265
A. La demande d'actes d'instruction complémentaires	265
1° L'introduction de la demande.....	265
2° La décision du juge d'instruction	266
3° Les voies de recours	266
4° L'introduction d'une nouvelle requête	267
B. L'audition de témoins sous anonymat complet.....	267
C. La descente sur les lieux	267
CHAPITRE 3	
Les acteurs.....	
	269
Section I	
Le juge d'instruction.....	269
§ 1. Le statut	269
§ 2. La compétence	270
A. La compétence territoriale	270
B. La compétence matérielle	270
C. La compétence personnelle	271

- § 3. La saisine 272
 - A. Les modes de saisine 272
 - B. La nature de la saisine 272

Section 2

Les juridictions d’instruction 273

- § 1. La chambre du conseil 273
 - A. La composition 273
 - B. La compétence 274
 - 1° La compétence territoriale 274
 - 2° La compétence personnelle 274
 - 3° La compétence d’attribution 274

§ 2. La chambre des mises en accusation 275

- A. La composition 275
- B. La compétence 275
 - 1° La compétence territoriale 275
 - 2° La compétence personnelle 275
 - 3° La compétence d’attribution 275
 - a) Le contrôle d’office des instructions 275
 - b) Le contrôle des instructions de longue durée 276
 - c) Le contrôle de la régularité de la procédure 277
 - 1. PRINCIPES 277
 - 2. LA « PURGE DES NULLITÉS » 278
 - d) Le contrôle des méthodes particulières de recherche 279
 - 1. À LA CLÔTURE DE L’INFORMATION OU DE L’INSTRUCTION 279
 - 2. DANS LE COURS DE L’INSTRUCTION 280
 - 3. LE CONTRÔLE SPÉCIFIQUE DE L’INFILTRATION CIVILE VISÉE À L’ARTICLE 235QUINQUIES DU CODE D’INSTRUCTION CRIMINELLE 281
 - e) L’ordre d’effectuer un complément d’information 281
 - f) Le renvoi des crimes et des infractions politiques et de presse devant la cour d’assises . 281
 - g) Le traitement des appels en matière d’instruction et pour les attributions spéciales de la chambre du conseil 282
 - h) L’évocation de l’affaire 282

CHAPITRE 4

Les actes d’instruction..... 285

Section 1

L’inculpation..... 285

Section 2

Le mandat d’amener et le mandat d’arrêt..... 286

Section 3

Les interrogatoires, auditions et confrontations	286
§ 1. L'interrogatoire de l'inculpé	286
§ 2. L'interrogatoire du suspect dépositaire du secret professionnel	287
§ 3. L'audition de la partie civile	288
§ 4. L'audition des témoins	288
A. <i>Les principes</i>	288
B. <i>Le témoin anonyme</i>	290
1° L'anonymat partiel	290
2° L'anonymat complet	291
3° L'audition anonyme en dehors des formalités légales	292
C. <i>Le témoin menacé</i>	293
D. <i>Le faux témoignage</i>	293
§ 5. La confrontation	293

Section 4

La descente sur les lieux	293
--	-----

Section 5

La perquisition	294
------------------------------	-----

Section 6

Le contrôle visuel discret	298
---	-----

Section 7

L'interception et l'ouverture du courrier	298
--	-----

Section 8

L'expertise	299
§ 1. Principes	299
§ 2. Le caractère inquisitoire de l'expertise	300
§ 3. Le remplacement et la récusation de l'expert	302
A. <i>Le remplacement de l'expert</i>	302
B. <i>La récusation de l'expert</i>	302

Section 9

L'exploration corporelle	303
---------------------------------------	-----

Section 10

L'identification par analyse ADN	304
---	-----

Section 11

Les mesures de recherches dans le domaine des (télé)communications et dans les systèmes informatiques 305

- § 1. Le repérage des communications électroniques 305
- § 2. L'extension de la recherche entamée sur la base de l'article 39bis dans un système informatique ou une partie de celui-ci, vers un autre système informatique ou une partie de celui-ci qui se trouve à un autre lieu que celui où la recherche est effectuée 308
- § 3. Les écoutes de communications non accessibles au public orales ou écrites émises par un téléphone ou par un système informatique 309
 - A. Définition 309
 - B. Les conditions 310
 - C. La durée de la mesure 311
 - D. L'exécution de la mesure 312
 - 1° L'obligation de collaboration des tiers 312
 - 2° Les rapports réguliers de l'officier de police judiciaire 312
 - 3° L'enregistrement et la sauvegarde des (télé)communications ou des données ...313
 - 4° La copie de l'enregistrement des (télé)communications ou des données 313
 - 5° L'information de la personne qui a fait l'objet de la mesure 314
 - E. Les particularités de l'exécution de la mesure lorsque les communications sont couvertes par le secret professionnel 314
- § 4. L'extension de la recherche non secrète dans un système informatique avec fausse clé ou décryptage 315
- § 5. La recherche dans un système informatique dans le cadre d'un contrôle visuel discret 316
- § 6. La coopération contrainte dans le cadre de la recherche dans un système informatique 316

Section 12

Les méthodes particulières de recherche et les infiltrations sur Internet 317

- § 1. L'observation dans un domicile 317
- § 2. L'observation ou l'infiltration à l'égard d'un avocat ou d'un médecin 317

Section 13

Les saisies 318

- § 1. Principes 318
- § 2. Le référé pénal 318

A. Définition	318
B. La procédure	318
C. Les voies de recours	320
Section 14	
L'enquête de moralité et l'expertise psychologique/ psychiatrique pour les crimes destinés à être jugés par la cour d'assises	320
Section 15	
Les mesures à l'égard des personnes morales	321
CHAPITRE 5	
Le contrôle de l'instruction	
	323
CHAPITRE 6	
La clôture de l'instruction : le règlement de la procédure	
	325
Section 1	
Le déroulement de l'audience de la chambre du conseil	325
§ 1. La phase préalable à l'audience	326
A. L'avertissement des parties	326
B. L'accès automatique au dossier répressif	326
C. La demande d'accomplissement d'actes d'instruction complémentaires	326
§ 2. La phase d'audience	327
A. L'appréciation des charges	327
B. Le contrôle de la régularité de la procédure et des méthodes particulières de recherche par la chambre des mises en accusation	329
C. À titre exceptionnel : l'examen au fond	330
1° La suspension du prononcé de la condamnation	330
2° L'internement	331
a) Les principes	331
b) L'incarcération immédiate	332
3° L'examen de l'action civile	333
Section 2	
Les ordonnances de la chambre du conseil	334
§ 1. Le non-lieu	334
A. Un obstacle provisoire aux poursuites	334

- B. *Les frais et dépens* 335
- C. *Les dommages et intérêts* 336
- D. *Une absence d'obstacle à l'intentement d'une action devant le juge civil* 337
- § 2. **Le renvoi** 337
 - A. *Le renvoi devant le tribunal de police* 338
 - B. *Le renvoi devant le tribunal correctionnel* 338
 - C. *Le renvoi devant la chambre de dessaisissement du tribunal de la jeunesse* 339
 - D. *Le renvoi devant la cour d'assises* 339
- § 3. **La surséance à statuer jusqu'à plus ample informé** 340
- § 4. **L'annulation d'un acte ou de la procédure** 340
- § 5. **Le constat de l'extinction de l'action publique suite à une « médiation et mesures » ou une transaction pénale pendant l'instruction** 341
- § 6. **Le dessaisissement** 341

Section 3

Les voies de recours 342

- § 1. **Les voies de recours du ministère public, de la partie civile et de l'inculpé**342
 - A. *L'absence d'opposition* 342
 - B. *L'appel du ministère public et de la partie civile* 342
 - 1° Lorsque la chambre du conseil statue comme une juridiction d'instruction ... 342
 - a) *Généralités* 342
 - b) *L'appel téméraire et vexatoire* 343
 - 2° Lorsque la chambre du conseil statue comme une juridiction de fond 344
 - a) *En ce qui concerne la suspension du prononcé de la condamnation* 344
 - b) *En ce qui concerne l'internement* 344
 - C. *L'appel de l'inculpé* 345
 - 1° Lorsque la chambre du conseil statue comme une juridiction d'instruction ... 345
 - a) *En cas d'incompétence* 345
 - b) *Dans les cas visés à l'article 135 du Code d'instruction criminelle* 346
 - 2° Lorsque la chambre du conseil statue comme une juridiction de fond 348
 - D. *La procédure d'appel* 349
 - E. *Le pourvoi en cassation* 350

Section 4

L'autorité de chose jugée des décisions des juridictions d'instruction 351

- § 1. **Le principe : une autorité de chose jugée « limitée »** 351
- § 2. **L'exception : une autorité de chose jugée absolue en cas d'examen au fond** 352

TITRE V La détention préventive

CHAPITRE I Définition..... 353

CHAPITRE 2 Le mandat d'amener..... 355

Section 1 Définition..... 355

Section 2 Les conditions 355

Section 3 Les effets..... 356

CHAPITRE 3 La détention préventive lors de l'instruction..... 357

Section 1 Le mandat d'arrêt..... 357

§ 1. Définition 357

§ 2. Les conditions de fond 358

A. L'existence d'indices sérieux de culpabilité 358

B. Le seuil minimal de la peine 359

C. L'absolue nécessité pour la sécurité publique 359

D. La crainte d'un risque visé par la loi pour les faits passibles d'une peine ne dépassant pas 15 ans de réclusion (sous réserve des infractions terroristes passibles de plus de 5 ans d'emprisonnement) 360

E. L'interdiction de la détention préventive en vue d'une répression immédiate ou de toute autre forme de contrainte 361

§ 3. Les conditions de forme 361

A. L'interrogatoire préalable par le juge d'instruction 362

1° L'objet de l'interrogatoire 362

2° Le droit à la concertation confidentielle préalable et à l'assistance d'un avocat 363

3° Le droit à l'assistance d'un interprète 364

B. Les mentions obligatoires du mandat d'arrêt 365

C.	<i>La motivation du mandat d'arrêt</i>	365
D.	<i>La signification du mandat d'arrêt</i>	366
1°	<i>Le délai et les formes</i>	366
2°	<i>La traduction des passages pertinents</i>	367
§ 4.	L'exécution du mandat d'arrêt	368
A.	<i>L'exécution du mandat d'arrêt au sein d'un établissement pénitentiaire</i>	368
B.	<i>L'exécution du mandat d'arrêt sous surveillance électronique</i>	368
C.	<i>La modification des modalités d'exécution du mandat d'arrêt en cours d'instruction</i> ...	370
D.	<i>Les communications du détenu préventif avec les tiers</i>	371
1°	<i>Avec l'avocat : un droit de communiquer absolu</i>	371
2°	<i>Avec les tiers : la mise au secret ou les restrictions au droit de communiquer</i> ...	372
§ 5.	Les voies de recours	372
A.	<i>L'absence de recours contre la délivrance du mandat d'arrêt ou le refus de décerner un mandat d'arrêt</i>	372
B.	<i>Les recours relatifs aux changements des modalités d'exécution du mandat d'arrêt</i>	373
§ 6.	La mainlevée du mandat d'arrêt par le juge d'instruction	373
Section 2		
	Le mandat d'arrêt par défaut	374
Section 3		
	Les alternatives au mandat d'arrêt	375
§ 1.	La libération sous conditions	375
A.	<i>Le choix des conditions</i>	375
B.	<i>La durée des conditions</i>	376
C.	<i>La modification, la révision et la prolongation des conditions</i>	377
D.	<i>Le contrôle du respect des conditions et les sanctions</i>	378
§ 2.	La libération sous caution	378
A.	<i>Principes</i>	378
B.	<i>La modification de la caution</i>	379
C.	<i>Le sort de la caution</i>	379
§ 3.	Les voies de recours	380
Section 4		
	Le mandat d'arrêt contre l'inculpé laissé ou remis en liberté	381
§ 1.	Définition	381
§ 2.	Les conditions	381

Section 5**Le contrôle du mandat d'arrêt et du maintien de la détention préventive par les juridictions d'instruction... 382**

§ 1. La comparution dans les cinq jours	383
A. <i>Le rôle de la chambre du conseil</i>	383
1° Le contrôle de la légalité et de la régularité du mandat d'arrêt	383
2° Le maintien de la détention préventive	384
B. <i>Le délai</i>	384
C. <i>La procédure</i>	385
1° L'avis de comparution	385
2° La consultation du dossier répressif	385
3° L'audience	386
4° Le prononcé de l'ordonnance	387
5° Les effets de l'ordonnance	388
§ 2. Les comparutions ultérieures : un mois – un mois – tous les deux mois	388
A. <i>Le rôle de la chambre du conseil</i>	389
B. <i>Le délai</i>	389
C. <i>La procédure</i>	389
D. <i>L'interrogatoire récapitulatif</i>	390
§ 3. Les voies de recours	390
A. <i>L'appel</i>	390
1° Le délai	391
2° La forme	391
3° L'accès au dossier répressif	391
4° L'audience	392
5° Le prononcé et les effets de l'arrêt	392
B. <i>Le pourvoi en cassation</i>	393
1° Les principes	393
2° Le délai	394
3° La forme	395
4° Le prononcé et les effets de l'arrêt	396

CHAPITRE 4**La détention préventive lors du règlement de la procédure** 397**Section I****La remise en liberté de plein droit.....** 397

Section 2**Le maintien facultatif de la détention préventive** 397

§ 1. Principes 397

§ 2. La modification de la modalité d'exécution du mandat d'arrêt sous surveillance électronique 398

Section 3**L'ordonnance de prise de corps** 399**Section 4****Les voies de recours** 400

§ 1. L'appel 400

§ 2. Le pourvoi en cassation 401

CHAPITRE 5**La détention préventive au stade du fond** 403**Section 1****Le mandat d'arrêt décerné par le juge du fond** 403**Section 2****Le sort du prévenu lors du prononcé du jugement** 403

§ 1. La remise en liberté de plein droit 403

§ 2. Le maintien en détention préventive de plein droit 404

§ 3. L'ordre d'arrestation immédiate 404

A. *En droit commun* 404B. *En matière d'internement* 406**Section 3****La requête de mise en liberté provisoire** 406

§ 1. Les juridictions compétentes 407

§ 2. L'audience 408

§ 3. La décision 408

§ 4. Les voies de recours 409

CHAPITRE 6**Le mandat d'arrêt européen** 411**Section 1****Définition** 411

Section 2	
Les conditions d'application	412
Section 3	
L'émission d'un mandat d'arrêt européen par la Belgique	412
Section 4	
L'exécution d'un mandat d'arrêt européen émanant d'un État membre de l'Union européenne	412

CHAPITRE 7

L'indemnisation pour détention illégale ou inopérante/injustifiée	415
--	-----

Section 1	
La privation de liberté incompatible avec l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme	415
§ 1. Définition	415
§ 2. Les conditions	416
§ 3. La procédure	416
Section 2	
La détention préventive inopérante/injustifiée	416
§ 1. Définition	416
§ 2. Les conditions	417
§ 3. La procédure	418

TITRE VI

La procédure au fond

CHAPITRE I

Définition	421
-------------------------	-----

CHAPITRE 2

Les caractéristiques	423
-----------------------------------	-----

Section 1	
Une procédure publique	423
§ 1. Le principe	423
§ 2. Les exceptions	423

Section 2

Une procédure orale	425
----------------------------------	-----

Section 3

Une procédure contradictoire	426
---	-----

CHAPITRE 3

Les acteurs	427
--------------------------	-----

Section 1

Généralités	427
--------------------------	-----

Section 2

Le tribunal de police	429
------------------------------------	-----

§ 1. La composition	429
---------------------------	-----

§ 2. La compétence matérielle	430
-------------------------------------	-----

A. <i>Les contraventions, les délits contraventionnalisés et certains délits</i>	430
--	-----

B. <i>Les demandes civiles</i>	431
--------------------------------------	-----

Section 3

Le tribunal correctionnel	431
--	-----

§ 1. La composition	431
---------------------------	-----

§ 2. La compétence matérielle	433
-------------------------------------	-----

A. <i>Les délits, les crimes correctionnalisés, les contraventions connexes et les contraventions en matière de stupéfiants</i>	433
---	-----

B. <i>L'appel contre les jugements du tribunal de police</i>	434
--	-----

Section 4

Le tribunal de la jeunesse	434
---	-----

§ 1. La composition	434
---------------------------	-----

§ 2. La compétence matérielle	435
-------------------------------------	-----

Section 5

La cour d'appel	437
------------------------------	-----

§ 1. La composition	437
---------------------------	-----

§ 2. La compétence matérielle	439
-------------------------------------	-----

A. <i>L'appel contre les jugements du tribunal correctionnel</i>	439
--	-----

B. <i>Les privilèges de juridictions</i>	439
--	-----

Section 6

La cour d'assises	440
§ 1. La composition	440
A. Généralités	440
B. Le président	440
C. Les assesseurs	441
D. Le ministère public	441
E. Le greffier	442
F. Le jury	442
§ 2. La compétence territoriale	443
§ 3. La compétence matérielle	443

Section 7

La Cour de cassation	444
§ 1. La composition	444
§ 2. La compétence matérielle	444

CHAPITRE 4

La saisine des juridictions de jugement	445
--	-----

Section 1

La saisine des juridictions de jugement lorsqu'il y a eu information	445
§ 1. La citation directe du ministère public	446
§ 2. La convocation par procès-verbal du ministère public	447
§ 3. La citation directe de la partie civile	448
A. Définition et cas d'application	448
B. Les formes	449
1° Les mentions et la signification de la citation	449
2° La consignation	451
C. Les effets	452

Section 2

La saisine des juridictions de jugement lorsqu'il y a eu instruction	452
---	-----

Section 3

La saisine des juridictions de jugement lorsqu'il y a eu information ou instruction	454
--	-----

§ 1. La comparution volontaire du prévenu	454
§ 2. L'exercice d'une voie de recours après une décision au fond	454
§ 3. La saisine d'office	455
§ 4. L'arrêt de règlement de juges	455

Section 4

Les effets de la saisine	455
§ 1. La limitation de la saisine aux faits infractionnels et aux personnes visés ...	455
§ 2. L'obligation de la juridiction de statuer	456

CHAPITRE 5

Les audiences	457
----------------------------	-----

Section I

Le droit commun	457
§ 1. L'avertissement des parties et l'accès au dossier répressif	457
A. <i>La convocation des parties</i>	457
B. <i>L'accès automatique au dossier répressif</i>	457
§ 2. La comparution des parties	459
A. <i>Les personnes physiques majeures et les personnes morales</i>	459
1° Le principe : la comparution en personne ou par avocat	459
2° L'exception : la comparution personnelle	461
3° La possibilité de recourir à un interprète	461
B. <i>Les personnes physiques mineures d'âge ou majeures vulnérables</i>	462
§ 3. L'audience d'introduction	463
A. <i>L'entérinement facultatif d'un calendrier de procédure</i>	463
1° Principes	464
2° Le mode de rédaction des conclusions et les sanctions	465
3° Le mode de dépôt des conclusions et les sanctions	467
4° La constitution et le dépôt d'un dossier de pièces	469
B. <i>La détermination d'une date de plaidoirie ou l'examen de la cause</i>	469
§ 4. Le changement de langue de la procédure	470
§ 5. Le référé pénal	471
§ 6. L(es) audience(s) ultérieure(s)	472
A. <i>L'instruction d'audience</i>	472
B. <i>L'ordre de prise de parole</i>	473
C. <i>La clôture des débats et la prise en délibéré</i>	473
D. <i>Le prononcé et la motivation de la décision</i>	474

Section 2

La cour d'assises	476
§ 1. La phase préliminaire	476
A. <i>L'acte d'accusation et sa signification à l'accusé</i>	476
B. <i>La fixation de la cause</i>	477
C. <i>La désignation d'un conseil et l'interrogatoire de l'accusé</i>	477
D. <i>Les devoirs complémentaires</i>	478
E. <i>Le renvoi de la cause à une audience ultérieure et la jonction d'actes d'accusation</i>	478
F. <i>L'audience préliminaire</i>	478
1° <i>L'établissement de la liste des témoins</i>	478
2° <i>Le contrôle des méthodes particulières de recherche</i>	479
3° <i>La purge des nullités</i>	480
G. <i>La convocation des parties</i>	480
H. <i>La composition du jury</i>	480
1° <i>Le tirage au sort</i>	480
2° <i>La prestation de serment</i>	481
3° <i>La séance d'information</i>	481
§ 2. L'audience au fond	481
A. <i>La publicité, l'oralité et la continuité des débats</i>	481
B. <i>La comparution des parties</i>	482
C. <i>La lecture de l'acte d'accusation et de l'acte de défense</i>	482
D. <i>L'interrogatoire de l'accusé</i>	483
E. <i>L'audition des témoins</i>	483
F. <i>Le réquisitoire du parquet général et les plaidoiries des parties</i>	484
G. <i>Le contrôle des méthodes particulières de recherche</i>	484
H. <i>La clôture et la réouverture éventuelle des débats</i>	484
I. <i>Les questions sur la culpabilité</i>	484
J. <i>La délibération</i>	485
K. <i>La motivation du verdict</i>	485
L. <i>L'erreur manifeste et le renvoi à une autre session</i>	486
M. <i>Le débat sur la peine</i>	486
N. <i>Le débat sur les intérêts civils</i>	487
§ 3. La procédure par défaut	487

CHAPITRE 6

La preuve 489

Section 1

La charge de la preuve 489

§ 1. Le principe : la charge de la preuve appartient à la partie poursuivante 489

§ 2. Les conséquences du principe 491

A. Le doute bénéficie à l'accusé 491

B. Le prévenu peut se réfugier dans une attitude passive ou négative 492

C. Le rôle du juge 494

Section 2

L'administration de la preuve 496

§ 1. Le principe : la liberté dans l'administration de la preuve 496

§ 2. Les limites au principe 498

A. Le respect de la légalité 498

1° Généralités 498

2° Les preuves recueillies à l'étranger 498

3° L'interdiction, sauf exception, de commettre des infractions en vue de récolter des preuves 500

4° L'interdiction de la provocation 502

Section 3

L'appréciation de la preuve 502

§ 1. Le principe : la libre appréciation de la preuve par le juge 502

§ 2. Les exceptions : la force probante déterminée de certaines preuves 503

§ 3. L'appréciation des preuves irrégulières : le « test Antigone » 504

A. L'approche de la Cour de cassation 504

B. L'approche de la Cour européenne des droits de l'homme 509

C. L'article 32 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 511

D. Synthèse 512

Section 4

Les principaux modes de preuve 513

§ 1. L'aveu 513

A. Définition 513

B. Les conditions 513

C. La force probante 514

§ 2. Le témoignage	514
A. <i>Définition</i>	514
B. <i>Les conditions</i>	515
1° Les conditions relatives à la personne du témoin	515
2° Les conditions relatives à la forme du témoignage	516
a) <i>La prestation de serment du témoin</i>	516
b) <i>Le principe de l'oralité</i>	516
c) <i>L'audition des mineurs ou des majeurs vulnérables témoins de certains délits</i>	517
d) <i>L'audition des témoins au moyen de médias audiovisuels</i>	517
C. <i>La mise en œuvre du témoignage</i>	518
1° Le droit de faire interroger des témoins	518
2° La convocation des témoins	522
3° Les particularités de l'audition des témoins anonymes	522
D. <i>La force probante</i>	523
§ 3. L'expertise	524
A. <i>Définition</i>	524
B. <i>Les principes relatifs à l'expertise sensu stricto</i>	524
1° Le choix de l'expert	524
2° Le rôle de l'expert	525
3° Le serment de l'expert	525
4° Les pouvoirs et investigations de l'expert	525
5° La subdélégation	526
6° Le rapport d'expertise	526
C. <i>Le caractère unilatéral ou contradictoire de l'expertise</i>	527
1° Les expertises ordonnées au stade de l'information	527
2° Les expertises ordonnées au stade de l'instruction	529
3° Les expertises ordonnées par le juge du fond	531
D. <i>La force probante du rapport d'expertise</i>	532
§ 4. L'analyse génétique	533
§ 5. Les présomptions	534
§ 6. Le polygraphe	535
A. <i>Définition</i>	535
B. <i>Les conditions</i>	535
C. <i>La mise en œuvre</i>	536
D. <i>La force probante</i>	536

TITRE VII Le jugement

CHAPITRE I

La décision sur l'action publique..... 537

Section 1

Les peines..... 537

§ 1. La fixation des peines principales et/ou accessoires 537

§ 2. Un débat étranger à la partie civile 538

§ 3. La prise en considération et l'influence de la partie civile 538

Section 2

Les indemnités, frais et dépens..... 540

CHAPITRE 2

La décision sur l'action civile..... 545

Section 1

L'allocation provisionnelle 545

Section 2

Les réserves pour l'avenir..... 546

Section 3

La réserve des intérêts civils..... 546

§ 1. Définition 546

§ 2. La mise en œuvre 547

Section 4

Les frais de justice et les dépens..... 548

§ 1. Les frais et dépens lorsque la partie civile triomphe 548

§ 2. Les frais et dépens lorsque la partie civile succombe 550

Section 5

L'article 806 du Code judiciaire..... 551

CHAPITRE 3

Les mentions et la motivation du jugement 555

CHAPITRE 4

Le prononcé du jugement en audience publique 557

CHAPITRE 5
L'envoi d'une copie du jugement aux parties,
la traduction des passages pertinents
et la transmission du dispositif..... 561

Section 1

L'envoi de la décision aux parties..... 561

Section 2

La traduction des passages pertinents de la décision 561

Section 3

La transmission du dispositif de la décision..... 562

CHAPITRE 6
Les effets du jugement..... 563

Section 1

L'épuisement de la saisine de la juridiction 563

Section 2

L'autorité de la chose jugée..... 563

§ 1. L'autorité de la chose jugée du pénal sur le pénal (*non bis in idem*) 564

A. *Définition et caractéristiques* 564

B. *Les conditions* 565

1° Une décision coulée en force de chose jugée rendue par une juridiction belge ou une juridiction membre de l'Union européenne ou de l'espace Schengen 565

2° Une décision au fond 565

3° Une décision judiciaire, administrative, fiscale ou disciplinaire 566

4° Une identité de faits 567

5° Une identité de personnes 567

C. *Les effets* 567

§ 2. L'autorité de la chose jugée du pénal sur le civil..... 568

A. *Le principe : une autorité de chose jugée absolue* 568

B. *L'atténuation du principe vis-à-vis du tiers au procès pénal* 569

C. *Les conditions* 573

1° Une décision pénale coulée en force de chose jugée rendue sur le fond 573

2° Une décision rendue en Belgique..... 573

3° Une identité de personnes 573

4° Une action fondée sur l'infraction 574

Section 3

L'avertissement des autorités disciplinaires 574

Section 4

Le caractère non exécutoire immédiatement du jugement ... 574

CHAPITRE 7

**L'enquête particulière sur les avantages
patrimoniaux et l'enquête pénale d'exécution..... 575**

Section 1

L'enquête particulière sur les avantages patrimoniaux..... 575

Section 2

L'enquête pénale d'exécution..... 576

CHAPITRE 8

**L'interprétation et la rectification du jugement,
et la réparation de l'omission d'un chef de demande 579**

TITRE VIII

Les voies de recours

Introduction..... 581

CHAPITRE I

Les voies de recours ordinaires 583

Section I

L'opposition..... 583

§ 1. Définition 583

§ 2. Les décisions susceptibles d'opposition 583

§ 3. Les titulaires 585

§ 4. La signification des décisions prononcées par défaut 585

A. Généralités 585

B. La signification à personne 586

C. La signification à domicile 587

D. La signification à parquet 587

E. La signification à l'étranger 588

§ 5. Les formes 589

§ 6. Les délais	592
A. Le délai ordinaire	592
B. Le délai extraordinaire pour le prévenu	593
C. Le délai spécifique pour le prévenu arrêté à l'étranger	595
§ 7. Le désistement et la limitation de l'opposition	595
§ 8. Les effets	595
§ 9. Les décisions sur l'opposition	596
A. Quant à la recevabilité de l'opposition	596
1° Les cas visés par la loi	596
2° Les effets	597
3° Les voies de recours	597
B. Quant au caractère venu ou non venu de l'opposition	597
1° Principes	597
2° Les cas visés par la loi	598
a) L'opposant ne comparait ni en personne ni par un avocat	598
b) L'opposant comparait en personne ou par un avocat	598
1. PRINCIPES	598
2. LES NOTIONS DE FORCE MAJEURE ET D'EXCUSE LÉGITIME	599
C. Les effets	603
D. Les voies de recours	603
§ 10. Les frais et dépens	605
Section 2	
L'appel	605
§ 1. Définition	605
A. L'appel principal	605
B. L'appel incident	606
§ 2. Les décisions susceptibles d'appel	606
§ 3. Les titulaires	607
§ 4. Les formes	608
A. L'appel principal	608
1° La déclaration d'appel et la requête d'appel	608
2° Précisions sur la notion de griefs	611
3° Précisions sur la requête d'appel du ministère public	615
4° La portée de l'article 210 du Code d'instruction criminelle	617
5° La déclaration d'appel au directeur	620
6° L'exploit d'huissier	620
B. L'appel incident : les conclusions	621

§ 5. Les délais	621
A. <i>L'appel du ministère public, du prévenu, de la partie civile, du civilement responsable et de l'intervenant volontaire</i>	621
1° Contre un jugement contradictoire	621
2° Contre un jugement par défaut	622
3° Le cas de force majeure	622
B. <i>L'appel du ministère public près la juridiction d'appel</i>	623
C. <i>L'appel subséquent du ministère public</i>	623
D. <i>L'appel subséquent de la partie civile</i>	625
E. <i>L'appel subséquent généralisé par la loi du 6 décembre 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme IIbis</i>	625
F. <i>L'appel incident</i>	627
§ 6. Le désistement et la limitation de l'appel	627
§ 7. Les effets	628
A. <i>L'effet dévolutif</i>	628
1° Le principe	628
2° L'exception : l'évocation	629
B. <i>L'effet relatif</i>	630
1° Le principe	630
2° L'exception et la règle de l'unanimité	630
C. <i>L'effet suspensif</i>	631
§ 8. Les décisions sur l'appel concernant les indemnités de procédure	631
A. <i>La condamnation du prévenu au paiement d'une indemnité de procédure à la partie civile</i>	632
B. <i>La condamnation de la partie civile au paiement d'une indemnité de procédure au prévenu</i>	633
1° L'effet relatif de l'appel	633
2° L'appel de la partie civile contre un jugement d'acquiescement en l'absence de tout recours du ministère public	633
3° L'appel de la partie civile contre un jugement déclarant sa demande irrecevable en l'absence de tout recours du ministère public	634

Section 3

Le concours entre l'opposition et l'appel..... 635

§ 1. L'exercice de deux voies de recours par les mêmes parties	635
A. <i>Simultanément</i>	635
B. <i>Successivement</i>	635
§ 2. L'exercice de deux voies de recours par des parties différentes	636

Section 4

Le pourvoi en cassation	637
§ 1. Définition	637
§ 2. Les décisions susceptibles de pourvoi	638
A. Les décisions définitives rendues en dernier ressort	638
B. Les décisions préparatoires ou d'instruction	640
1° Le principe : l'irrecevabilité du pourvoi immédiat	640
2° L'exception : la recevabilité du pourvoi immédiat	640
§ 3. Les formes	642
A. La déclaration	642
1° Définition	642
2° La signification	645
B. Les mémoires en cassation	646
1° Le mémoire « initial »	646
2° Le mémoire en réponse	647
§ 4. Les délais	648
§ 5. Les effets	649
A. L'effet dévolutif	649
B. L'effet suspensif	650
§ 6. La procédure de droit commun	650
§ 7. La procédure de non-admission en cas de pourvoi manifestement irrecevable ou non fondé	654
§ 8. Les décisions sur pourvoi	654
A. L'arrêt interlocutoire ou d'instruction	654
B. L'arrêt de surséance	655
C. L'arrêt de non-lieu à statuer	655
D. L'arrêt de rejet	655
E. L'arrêt de cassation	655
1° Généralités	655
2° La cassation avec renvoi	657
3° La cassation sans renvoi	658
§ 9. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	658
A. Définition	658
B. Les effets	658
§ 10. La dénonciation d'actes judiciaires sur demande du procureur général ou du ministre de la Justice	659

A. Définition	659
B. Les effets	659

CHAPITRE 2

Les voies de recours extraordinaires..... 661

Section 1

La tierce opposition..... 661

Section 2

La rétractation à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle..... 662

§ 1. Définition	662
§ 2. Les conditions	663
§ 3. La procédure.....	663
§ 4. Les effets	664

Section 3

La réouverture de la procédure à la suite d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme..... 665

§ 1. Définition	665
§ 2. Les conditions	666
§ 3. La procédure.....	666
A. Les titulaires de la demande	667
B. L'introduction de la demande	667
C. Le traitement de la demande	667
§ 4. Les effets	668
A. Quant à l'action publique	668
B. Quant à l'action civile	669

Section 4

La révision des décisions pénales..... 670

§ 1. Définition	670
§ 2. Les conditions	670
§ 3. La procédure.....	671
A. Les titulaires de la demande	671
B. L'introduction de la demande	671
C. Le traitement de la demande	672

§ 4. Les effets	673
A. Quant à l'action publique	673
B. Quant à l'action civile	673

TITRE IX

L'exécution des décisions pénales

CHAPITRE I

Les modalités d'exécution des peines pécuniaires.....	677
--	------------

CHAPITRE 2

Les modalités d'exécution des peines alternatives à l'emprisonnement.....	679
--	------------

Section 1

La peine de travail	679
----------------------------------	------------

Section 2

La peine de probation autonome.....	680
--	------------

Section 3

La peine de surveillance électronique	681
--	------------

CHAPITRE 3

Les modalités d'exécution des peines privatives de liberté.....	683
--	------------

Section 1

Observations préliminaires.....	683
--	------------

§ 1. Le billet d'écrou	683
------------------------------	-----

§ 2. Le statut juridique externe des condamnés	683
--	-----

Section 2

Les acteurs.....	685
-------------------------	------------

§ 1. Le tribunal de l'application des peines	685
--	-----

A. Le principe : un juge et deux assesseurs	686
---	-----

1° En droit commun	686
--------------------------	-----

2° En matière d'internement	686
-----------------------------------	-----

B. L'exception : trois juges et deux assesseurs	686
---	-----

C. Un parquet spécialisé	686
--------------------------------	-----

D. Un greffe spécialisé	687
-------------------------------	-----

§ 2. Le juge de l'application des peines 687

§ 3. Le ministre de la Justice 687

Section 3

Les modalités d'exécution relevant du ministre de la Justice et la procédure y afférente 688

§ 1. Les modalités 688

A. *La permission de sortie* 688

B. *Le congé pénitentiaire* 688

C. *Le placement en maison de transition* 689

D. *L'interruption de l'exécution de la peine* 690

E. *La libération en vue d'un éloignement ou d'un transfert vers un lieu qui relève de la compétence du ministre compétent pour l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement d'étrangers en vue de leur éloignement imminent* 690

§ 2. La procédure 691

A. *La permission de sortie, le congé pénitentiaire et le placement en maison de transition* 691

1° L'introduction de la demande 691

2° La décision 691

3° L'adaptation des conditions, la suspension et la révocation de la décision 692

4° L'arrestation provisoire du condamné 692

B. *L'interruption de l'exécution de la peine* 693

1° L'introduction de la demande 693

2° La décision 693

3° L'arrestation provisoire 693

§ 3. Les voies de recours 693

Section 4

Les modalités d'exécution relevant du juge et/ou du tribunal de l'application des peines 694

§ 1. Les compétences communes du juge de l'application des peines et du tribunal de l'application des peines 694

A. *La détention limitée* 694

B. *La surveillance électronique* 695

C. *La libération conditionnelle* 695

D. *La libération provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise* 696

E. *La réduction de la durée de l'interdiction, prononcée par le juge, du droit d'habiter, de résider ou de se tenir dans une zone déterminée désignée* 697

§ 2. Les compétences particulières du juge de l'application des peines	697
A. La libération provisoire pour raisons médicales	697
B. Le « recalcul » de la peine	698
C. La modification de la peine	698
§ 3. La compétence particulière du tribunal de l'application des peines : la mise à disposition	699
§ 4. La procédure	700
A. L'introduction de la demande d'octroi d'une modalité d'exécution	700
B. L'avis du directeur de l'établissement pénitentiaire	700
C. L'avis du ministère public	701
D. L'audience	702
1° La fixation de la première audience	702
2° L'accès au dossier	702
3° Le déroulement de l'audience	703
E. La décision	703
F. L'application de « l'article 59 »	705
G. Le suivi	705
H. Les spécificités de la procédure en cas de mise à disposition du condamné	705
§ 5. Le retrait, la suspension, la révocation et la révision d'une modalité d'exécution de la peine	706
A. Le retrait de la décision d'octroi d'une modalité d'exécution avant son exécution .	706
B. La suspension, la précision et l'adaptation des conditions assortissant une modalité d'exécution de la peine	707
C. La révocation d'une modalité d'exécution de la peine	707
D. La suspension d'une modalité d'exécution de la peine	709
E. La révision d'une modalité d'exécution de la peine	709
F. La procédure commune à la révocation, à la suspension ou à la révision d'une modalité d'exécution de la peine	709
§ 6. Les voies de recours	710
A. L'absence d'opposition et d'appel	710
B. Le pourvoi en cassation	710
Section 5	
Un renforcement de la place de la victime	712
§ 1. Une définition légale de la victime	712
§ 2. L'information de la victime quant à ses droits en matière d'exécution de la peine	713

§ 3. La prise en considération de la victime lors de l'octroi d'une modalité d'exécution de la peine	714
§ 4. Une information large et rapide de la victime en cas d'octroi d'une modalité d'exécution de la peine	714
§ 5. La présence de la victime aux audiences	715
A. <i>La convocation de la victime</i>	715
B. <i>L'absence d'accès au dossier de la victime</i>	715
C. <i>La comparution et le rôle de la victime à l'audience</i>	715
D. <i>La communication de la décision à la victime</i>	716
E. <i>L'absence de voie de recours de la victime</i>	716

Section 6

L'exécution des courtes peines d'emprisonnement	717
--	-----

Section 7

La promesse du ministère public dans le cadre de l'exécution des peines	718
--	-----

CHAPITRE 4

Excursus sur le droit de plainte des détenus	721
---	-----

§ 1. Introduction	721
§ 2. Les acteurs	722
§ 3. Le champ d'application	722
§ 4. La procédure.....	723
A. <i>Devant la Commission des plaintes</i>	723
B. <i>Devant la Commission d'appel</i>	726

CHAPITRE 5

Les fugitifs	727
---------------------------	-----

Section 1

Définition	727
-------------------------	-----

Section 2

La procédure	728
---------------------------	-----

§ 1. La requête du ministère public	728
§ 2. La décision du juge d'instruction	728
§ 3. L'exécution de l'observation ou de l'infiltration	729

TITRE X L'exécution des décisions civiles

CHAPITRE I	
Les principes	731

CHAPITRE 2	
Les voies d'exécution forcée	733

Section 1	
Généralités	733
A. <i>La connaissance de la consistance du patrimoine du débiteur</i>	734
1° L'enquête de solvabilité	734
2° L'enquête pénale d'exécution	734
3° L'enquête particulière sur les avantages patrimoniaux	735
B. <i>Le délai de prescription</i>	736

Section 2	
Les privilèges de la victime d'un acte intentionnel de violence	736

Section 3	
Les particularités de la faillite	738

Section 4	
La garantie insolvabilité de tiers	740

Section 5	
L'attribution préférentielle	741

CHAPITRE 3	
Le Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	743

Section 1	
Notions et principes directeurs	744

Section 2	
Les conditions	745

§ 1. Pour les victimes d'actes intentionnels de violence	745
--	-----

§ 2. Pour les sauveteurs occasionnels	746
---	-----

Section 3

Le dommage indemnisable..... 747

- § 1. Pour les victimes d'actes intentionnels de violence 747
 - A. Les victimes directes 747
 - B. Les victimes indirectes 747

- § 2. Pour les sauveteurs occasionnels 748

Section 4

La classification des aides et leurs plafonds..... 749

- § 1. L'aide urgente 749
- § 2. L'aide financière 749
- § 3. Le complément d'aide 750
- § 4. L'aide exceptionnelle 750

Section 5

La procédure 751

- § 1. L'introduction de la demande 751
 - A. La requête 751
 - B. Les pièces à produire 752
- § 2. Les délais 752
 - A. L'aide d'urgence 752
 - B. L'aide financière 753
 - 1° Pour les victimes d'actes intentionnels de violence 753
 - a) Lorsque l'auteur est inconnu 753
 - b) Lorsque l'auteur est connu 753
 - 2° Pour les sauveteurs occasionnels 754
 - C. Le complément d'aide 754
 - D. L'aide exceptionnelle 755
- § 3. L'audience 755
- § 4. La décision 756
- § 5. Les voies de recours 758

Section 6

Le régime particulier des actes terroristes 758

- § 1. Principes 758
- § 2. Les conditions 759
 - A. Pour les victimes d'actes de terrorisme 759
 - B. Pour les sauveteurs occasionnels dans le cadre d'actes de terrorisme 760

C. Pour les victimes et les sauveteurs occasionnels en matière de terrorisme	760
§ 3. Le dommage indemnisable	761
§ 4. La classification des aides	761
§ 5. La procédure	762
A. L'introduction de la demande	762
B. Les délais	763
C. L'audience	763
D. La décision	764
E. Les voies de recours	764
§ 6. Le statut de solidarité nationale, l'octroi d'une pension de dédommagement et le remboursement des frais médicaux	765
A. Le champ d'application	765
B. Le statut de solidarité nationale et l'octroi d'une pension de dédommagement ...	766
C. Le remboursement des soins médicaux	768

CHAPITRE 4

Le Fonds commun de garantie automobile

Section 1

Notions et principes directeurs.....

Section 2

Les conditions

§ 1. La présence d'un accident de la circulation... ..	772
§ 2. ... impliquant un véhicule automoteur... ..	772
§ 3. ... survenant sur la voie publique, sur les terrains ouverts au public ou sur les terrains non publics mais ouverts à un certain nombre de personnes ayant le droit de les fréquenter (les lieux privés sont donc exclus)	773

TITRE XI

Les procédures particulières

CHAPITRE I

Le règlement de juges.....

Section 1

Définition

Section 2
Les conditions 775

Section 3
La procédure 776

CHAPITRE 2

La récusation 779

Section 1
Définition 779

Section 2
La procédure 779

CHAPITRE 3

Le renvoi d'un tribunal à un autre 783

Section 1
Le renvoi pour cause de suspicion légitime 783

§ 1. Définition 783

§ 2. La procédure 784

A. L'introduction de la demande 784

B. Le traitement de la demande 784

§ 3. Les effets 785

Section 2
Le renvoi pour cause de sûreté publique 786

Section 3
Le renvoi pour cause d'impossibilité de constituer un siège... 786

CHAPITRE 4

La prise à partie 787

Section 1
Définition 787

Section 2
Les conditions 787

Section 3
La procédure 788

CHAPITRE 5

La réhabilitation 791

Section 1	
Définition	791
Section 2	
Les conditions	791
Section 3	
La procédure	792
Section 4	
Les effets	794

TITRE XII

Les droits de la défense

CHAPITRE I

Généralités 795

CHAPITRE 2

L'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme 797

Section 1	
Le champ d'application	797
Section 2	
Les droits consacrés	798
§ 1. Le droit d'accès à un tribunal	798
§ 2. Le droit à un procès équitable	799
§ 3. Le droit à la publicité de la procédure	801
§ 4. Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable	802
§ 5. Le droit d'être jugé par un tribunal indépendant et impartial	805
§ 6. Le droit à la présomption d'innocence	809
§ 7. Le droit d'être informé	811
§ 8. Le droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense	812
§ 9. Le droit de se défendre soi-même et le droit à un avocat	812

§ 10. Le droit d'interroger les témoins à charge et à décharge 815

§ 11. Le droit à un interprète 818

Section 3

La sanction..... 819

TITRE XIII

Les aspects internationaux de la procédure pénale

CHAPITRE I

Les extensions de compétence pour les infractions commises à l'étranger 821

Section 1

La compétence judiciaire..... 821

§ 1. Le principe : *locus delicti commissi* 821

§ 2. Les exceptions 823

A. *Le principe de la compétence personnelle active* 823

1° L'article 7 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 824

2° L'article 6 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 824

3° L'article 9 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 825

4° Les articles 10ter et 10quater du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 826

5° L'article 10bis du Titre préliminaire du Code de procédure pénale ou la loi du drapeau 826

B. *Le principe de la compétence personnelle passive* 826

1° L'article 10, 5°, du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 827

2° L'article 10, 1°bis, du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 828

3° L'article 10ter, 4°, du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 829

C. *Le principe de la compétence universelle* 830

1° L'article 12bis du Titre préliminaire du Code de procédure pénale 830

2° Les dispositions du Titre préliminaire du Code de procédure pénale qui prévoient des chefs de compétence universelle autonome 832

D. *Le principe de la compétence réelle* 833

Section 2

La compétence législative 834

Section 3

La sentence étrangère..... 834

§ 1. Le principe <i>non bis in idem</i> et l'article 13 du Titre préliminaire du Code de procédure pénale	834
§ 2. Le principe <i>non bis in idem</i> et l'application de conventions internationales	835
A. <i>La Convention d'application de l'accord de Schengen</i>	835
1° La notion d'« <i>idem</i> »	836
2° Les contours du « <i>bis</i> »	837
3° La condition d'exécution de la sanction	840
B. <i>L'article 50 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</i>	841
C. <i>Les autres conventions internationales</i>	841

CHAPITRE 2

L'extradition

843

Section 1

Notions générales

843

Section 2

L'extradition passive

843

§ 1. Les conditions	843
A. <i>L'existence d'un traité conclu sur la base de la réciprocité</i>	844
B. <i>Les conditions relatives aux faits pour lesquels l'extradition peut être accordée</i> ...	844
1° Le principe de la double incrimination	844
2° La nature des faits	844
3° La garantie du respect des droits fondamentaux	844
4° Le lieu de commission de l'infraction	845
5° La prescription	846
6° Le principe <i>non bis in idem</i>	846
7° L'exception pour infraction politique	846
C. <i>Les conditions relatives à la personne dont l'extradition est demandée</i>	847
1° La non-extradition des nationaux	847
2° La minorité	847
3° L'état mental	847
§ 2. La procédure	848
A. <i>L'arrestation provisoire</i>	848
B. <i>L'exequatur du mandat d'arrêt étranger</i>	849
C. <i>L'avis de la chambre des mises en accusation donné au gouvernement</i>	851
D. <i>La décision du gouvernement</i>	852
§ 3. Les effets	852

Section 3

L'extradition active	853
§ 1. Principes	853
§ 2. L'incompétence des tribunaux pour contrôler la validité de l'extradition : <i>male captus, bene iudicatus</i>	854
§ 3. Le principe de spécialité	854
§ 4. L'imputation de la détention subie à l'étranger sur la durée de la peine	854

CHAPITRE 3

Le transfert d'une personne vers les juridictions internationales	855
--	-----

CHAPITRE 4

La remise sous le couvert du mandat d'arrêt européen	857
---	-----

Section 1

Introduction	857
---------------------------	-----

Section 2

Définition et champ d'application du mandat d'arrêt européen	858
---	-----

Section 3

L'exécution du mandat d'arrêt européen	859
§ 1. Les motifs obligatoires de refus d'exécution	859
A. Les motifs visés par l'article 4 de la loi du 19 décembre 2003	859
B. L'exigence de la double incrimination	862
§ 2. Les motifs facultatifs de refus d'exécution	863
A. Les motifs visés par l'article 6 de la loi du 19 décembre 2003	863
B. Le motif visé par l'article 7 de la loi du 19 décembre 2003 : le cas du jugement par défaut	868
C. Le motif visé par l'article 8 de la loi du 19 décembre 2003	869

Section 4

La procédure	870
§ 1. L'arrestation	870
§ 2. L'examen de la détention	870
A. L'audition par le juge d'instruction	870

B. <i>La mise ou le maintien en détention pendant la procédure</i>	871
C. <i>La demande de remise en liberté</i>	872
§ 3. L'exécution du mandat d'arrêt européen	872
A. <i>Le consentement de la personne à sa remise à l'autorité requérante</i>	872
B. <i>La décision de la chambre du conseil</i>	873
1° <i>La teneur de la décision</i>	873
2° <i>Les voies de recours</i>	874
a) <i>L'appel devant la chambre des mises en accusation</i>	874
b) <i>Le pourvoi en cassation</i>	875
C. <i>La situation de la personne concernée jusqu'à la remise à l'État d'émission</i>	875
§ 4. L'émission d'un mandat d'arrêt européen par la Belgique	880
A. <i>Les autorités compétentes</i>	880
B. <i>Les formes du mandat d'arrêt européen et sa transmission</i>	880
C. <i>La règle de la spécialité</i>	881
1° <i>Le principe</i>	881
2° <i>Les exceptions</i>	881

CHAPITRE 5

La demande d'enquête européenne..... 883

Section 1

Généralités

Section 2

L'émission d'une DEE par une autorité belge

Section 3

L'exécution d'une DEE par une autorité belge

Index alphabétique

Table des matières